

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le projet de délibération du 13 février 2023 de M^{mes} et MM. Pascal Holenweg, Timothée Fontolliet, Salma Selle, Gazi Sahin, Danièle Magnin et Michèle Roulet: «Accroître la part des anges».

9 juin 2023

Rapport de M^{me} Michèle Roulet.

Ce projet de délibération a été renvoyé à la commission des arts et de la culture (CARTS) par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 7 mars 2023. La commission l'a étudié, lors de la séance du 15 mai 2023, sous la présidence de M^{me} Alia Chaker Mangeat. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Patricia Leitao, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Préambule

C'est à la suite de l'audition du 9 janvier 2023, à la commission de la culture, de MM. Stephan MacLeod, directeur artistique, et Frederik Sjollema, manager de l'ensemble de musique baroque de Genève, Gli Angeli, que les commissaires de la CARTS ont pris connaissance de la situation financière si précaire de cet ensemble baroque de Genève, et qu'ils ont décidé de rédiger un projet de délibération afin de venir en aide à cette association mise en péril par manque de moyens financiers.

L'ensemble Gli Angeli Genève a été fondé en 2005 et regroupe plusieurs musiciens de talent, habitant pour la plupart la région genevoise. Bien que recevant des aides financières de la Ville et de mécènes, Gli Angeli, se faisant un devoir de bien payer ses musiciens, est administrativement exsangue et est amené à décliner des invitations à des festivals prestigieux à l'étranger et à renoncer à donner plus de concerts.

Le procès-verbal de cette séance du 9 janvier 2023 peut être consulté sur le site de la Ville. Il donne les indications concernant le travail, les distinctions et prix de Gli Angeli, ses activités pédagogiques, son budget (la subvention de la Ville couvre environ 20% de ses charges), son rapport d'activité 2021 ainsi que ses comptes révisés par un organe de contrôle.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Exposé des motifs

L'ensemble genevois Gli Angeli, fondé en 2005, dont la qualité, l'exigence et la renommée ne sont plus à défendre, souffre d'un manque structurel de ressources, qui l'empêche de prendre la place qu'il mérite dans le paysage musical genevois et international. En 2022, Gli Angeli ont proposé 17 concerts, reçu les prix les plus prestigieux pour leurs enregistrements, et s'appêtent à en proposer vingt-huit en 2023. Afin de répondre à la demande du public, de ses amis et sponsors, à ses nombreux engagements à l'étranger, cet ensemble local a besoin d'un soutien stable et progressif.

La part du soutien public dans le budget de Gli Angeli est de 25%, en tenant compte de l'augmentation de la subvention au budget 2023, alors qu'elle dépasse 50% pour l'Orchestre de chambre de Genève et 70% pour l'Orchestre de la Suisse romande.

Par ailleurs, Gli Angeli ouvrent l'année 2023 avec un déficit alors que leurs distinctions et leurs engagements ne cessent de progresser. Il est donc urgent d'agir.

Considérant:

- la faible part du soutien public dans le budget de Gli Angeli;
- le besoin d'un soutien accru pour permettre à l'ensemble de répondre à la demande du public, de ses amis et sponsors, et à ses nombreux engagements à l'étranger,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Un financement complémentaire est accordé à l'ensemble Gli Angeli Genève afin de combler son déficit structurel et d'améliorer la rémunération des musiciens pour la saison en cours.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire pour un montant de 300 000 francs pour l'ensemble Gli Angeli.

Art. 3. – Les charges prévues à l'article 2 seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement de la Ville de Genève.

Art. 4. – Les charges prévues à l’article 2 seront imputées aux comptes budgétaires 2023.

Séance du 15 mai 2023

La présidente, M^{me} Chaker Mangeat, indique que M. Kanaan renonce à être auditionné sur ce projet de délibération, et que le vote pourra donc avoir lieu lors de cette séance.

M. Holenweg, premier signataire du projet de délibération, rappelle qu’en plus du portrait général de l’ensemble «Gli Angeli Genève» fait par M. MacLeod lors de la séance du 9 janvier 2023, les membres de la commission de la culture ont reçu les textes qui décrivent sa situation. Il ajoute avoir préféré déposer un projet de délibération plutôt qu’une motion afin que cette proposition puisse être traitée rapidement, au vu du besoin urgent d’une subvention supplémentaire pour cet ensemble baroque. Il rappelle que Gli Angeli n’a que deux postes pour presque trente concerts par année, ce qui est peu pour assurer le fonctionnement correct de son programme conséquent. L’insuffisance des moyens financiers de cet ensemble le contraint à refuser des invitations, notamment à l’étranger. L’impulsion de M. MacLeod de créer un ensemble baroque est liée à la disparition de l’Ensemble 415 qui était un acteur de la musique baroque à Genève. Il y a maintenant deux acteurs de musique baroque à Genève: Gli Angeli et la Cappella Mediterranea.

Une commissaire du Parti libéral-radical précise que la Cappella Mediterranea n’est pas basée à Genève.

M. Holenweg répond que c’est tout de même un orchestre genevois.

Une commissaire des Vert-e-s indique que les Vert-e-s considèrent que c’est de la compétence du Conseil administratif de décider comment il veut distribuer l’argent. Or, avec ce projet de délibération, c’est le Conseil municipal qui veut choisir pour le Conseil administratif. Elle complète en disant que ces demandes de subventions devraient plutôt se faire au budget, d’autant plus qu’il s’agit ici d’un montant conséquent qui doublerait la subvention annuelle de Gli Angeli. De plus, il s’agit d’une subvention ponctuelle et donc pas forcément pérenne. Par ailleurs, c’est une somme trop importante. Une telle demande risque de créer un précédent pour l’obtention de subventions via des projets de délibérations.

Une commissaire du Parti libéral-radical dit comprendre les préoccupations qui viennent d’être énoncées. Malgré tout, elle rappelle qu’aucun ensemble baroque n’a réussi à trouver sa place à Genève, ce qui n’est pas normal. Effectivement, si elle n’apprécie pas vraiment la méthode de passer par un projet de délibération, elle considère qu’il revient au Conseil administratif d’installer un

ensemble baroque à Genève avec une subvention pérenne suffisante au regard des charges de cet orchestre.

Une autre commissaire du Parti libéral-radical approuve les propos tenus par la commissaire verte ainsi que les inquiétudes qu'elle soulève. Effectivement, en déposant un projet de délibération pour demander une subvention ponctuelle, on risque d'ouvrir une boîte de Pandore et d'avoir, par la suite, une série de projets de délibérations pour demander d'autres subventions ponctuelles. Elle précise néanmoins qu'il faut replacer ce projet de délibération dans son contexte. Elle rappelle que le Parti libéral-radical avait déposé des amendements à la commission des finances, lors du traitement du budget, pour demander une augmentation pour Gli Angeli, mais les commissaires aux finances n'avaient pas accepté cette proposition. Le Parti libéral-radical avait bien essayé de revenir avec d'autres amendements, chaque fois avec des montants inférieurs, sans parvenir néanmoins à être approuvé par la commission de finances. Un amendement exceptionnel qui pouvait être approuvé par le magistrat sans obligation d'être compensé n'a pas non plus passé la rampe. Même lors du traitement du budget, le Parti libéral-radical a tenté de déposer un amendement en demandant une réduction de moitié des deux nouvelles subventions octroyées le jour même du traitement du budget par le magistrat en charge de la culture (de 50 000 francs pour le Collège du travail et 50 000 francs pour les Archives contestataires), associations qui n'avaient jamais été auditionnées par une commission du Municipal. Cette dernière tentative du Parti libéral-radical n'avait toutefois pas recueilli l'adhésion du plénum.

Pourtant, le magistrat en charge de la culture, M. Kanaan, connaissait la situation difficile de Gli Angeli. Il savait combien une augmentation de subvention était urgente pour que cet ensemble baroque puisse non seulement continuer à exister, mais plus encore se développer et pouvoir répondre aux invitations et sollicitations nombreuses qu'il reçoit. Elle ajoute que c'est lorsque Gli Angeli est venu expliquer sa situation à la CARTS que les commissaires se sont rendu compte de l'aspect raisonnable d'une augmentation urgente de la subvention de cet ensemble afin qu'il puisse continuer à exister et à répondre aux sollicitations qu'il reçoit. Elle espère que, lors du traitement du prochain budget, soit pris en compte combien Gli Angeli a toujours transmis ses Rapports d'activités ainsi que le détail de ses comptes qui révèlent combien cet ensemble, qui reçoit des prix prestigieux internationaux pour la qualité de son travail, est dans une situation pécuniaire précaire, et qu'une augmentation de la subvention fixe soit accordée à Gli Angeli au projet de budget 2024. Mais en attendant, au vu de l'urgence des besoins financiers et pour que Gli Angeli Genève puisse subvenir à ses frais en 2023, elle approuve ce projet de délibération tout en insistant sur le fait que cette démarche devrait rester une exception et ne pas être reproduite.

Une commissaire des Vert-e-s indique que ce n'est déjà plus une exception, car à la suite de ce projet de délibération (PRD-326), deux autres projets de déli-

bérations ont été déposés: l'un pour l'Orchestre de chambre de Genève (OCG) et l'autre pour les Musiques actuelles. Elle rappelle que la question des montants doit également être prise en compte.

Un commissaire du Parti socialiste précise que ce que la CARTS tente de faire (augmenter les subventions pour Gli Angeli) a déjà été fait dans le passé pour l'OCG qui a vu sa subvention augmentée par un projet de délibération. Il ajoute que la démarche consiste à forcer la main du Conseil administratif, et qu'il préfère que les demandes passent par la CARTS. Le projet de délibération doublerait la subvention actuelle pour un an. Mais il faudrait ensuite ancrer la subvention dans une subvention ordinaire, toutefois cela reste en dessous des besoins de Gli Angeli. Concernant le fait qu'aucun ensemble baroque n'a réussi à s'ancrer à Genève, il se demande si ce n'est pas lié à la Réforme et Contre-Réforme. Il n'y a jamais eu d'ancrage alors qu'il existe pour la musique contemporaine avec l'ensemble Contrechamps, pour la musique moderne et classique avec l'OSR. Le soutien à Gli Angeli est un moyen de remédier à cela. Il rappelle que plusieurs options sont possibles en plénière, y compris celle de transformer le projet de délibération en motion.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre propose d'attendre le vote du budget pour voir ce qui peut être accordé à Gli Angeli, car il s'agit d'une somme importante. Il pense aussi que de déposer une motion serait plus approprié.

Une commissaire des Vert-e-s demande où serait pris l'argent pour répondre à la demande de ce projet de délibération.

Une commissaire du Centre répond que le projet de délibération ne le précise pas et laisse le choix au conseiller administratif.

La même commissaire des Vert-e-s indique que l'argent devrait être pris dans le budget de la culture pour ne pas augmenter le budget qui est déjà assez conséquent. Elle demande également quel était le montant moindre demandé par Gli Angeli.

Une commissaire du Parti libéral-radical répond qu'il fallait environ 100 000 francs à Gli Angeli pour terminer l'année.

Un commissaire du Parti socialiste ajoute que Gli Angeli avait évalué la totalité de ses besoins à 1 million. Il indique qu'il est possible d'amender le projet de délibération pour préciser où sera pris l'argent.

Une commissaire du Centre rappelle que l'enjeu est dans l'urgence. Si le projet de délibération est transformé en motion avant la plénière, l'objet ne sera pas voté rapidement à moins qu'un groupe ne le demande et obtienne l'urgence. Un moyen stratégique serait de voter le projet de délibération en commission, puis

de le transformer éventuellement en motion lors de la plénière, sachant que Le Centre votera sûrement la motion, mais pas le projet de délibération afin de ne pas en faire un précédent.

Une commissaire du Parti libéral-radical indique que transformer le projet de délibération en motion en plénière serait jouer un double jeu. Garder le projet de délibération permettrait à Gli Angeli de recevoir rapidement de l'argent, tout en ayant à l'esprit que toute association est dans l'obligation de rendre l'argent non dépensé d'une subvention. Il faudrait surtout que ce projet de délibération règle les besoins urgents de Gli Angeli, mais qu'ensuite sa subvention soit augmentée au budget de l'année 2024.

Une commissaire du Centre précise qu'elle donnait seulement la position de son groupe, mais que le débat concernant la transformation ou non en motion aura lieu en plénière.

Une commissaire du Parti libéral-radical propose de garder le projet de délibération, mais de baisser le montant à 200 000 francs. Cela permettrait de répondre à l'urgence sans que Gli Angeli ait besoin de rendre d'argent par la suite, puisque cette somme répond à un besoin estimé avec des chiffres précis.

Une commissaire du Centre demande si cela se ferait avec un amendement pour que l'argent soit pris sur le budget de la culture.

Une commissaire du Parti libéral-radical le confirme.

Un commissaire du Parti socialiste indique qu'il s'agit surtout d'un choix de procédure, et qu'il faut maintenir la proposition sous forme d'un projet de délibération pour avoir une décision rapide. Il rappelle qu'il n'est pas possible d'empêcher un groupe de demander en plénière à transformer un projet de délibération en motion.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois indique que prendre le montant sur le budget de la culture va impliquer de réduire le budget d'autres groupes.

Plusieurs commissaires répondent que ce n'est pas forcément le cas, car il y a toujours des non-dépensés au sein du département de la culture.

La même commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle qu'il y a quelques années une aide a été retirée au Refuge de Darwin pour la donner à une association LGBTQIA+. Elle indique qu'elle ne voudrait pas qu'une situation similaire se reproduise. Elle estime important de réfléchir à la manière dont le projet de délibération est rédigé.

Un commissaire du Parti socialiste indique que tel qu'il est rédigé, le projet de délibération ne prive personne d'une aide.

Une commissaire des Vert-e-s rappelle les deux autres projets de délibérations concernant l'OCG et les Musiques actuelles.

Un commissaire du Parti socialiste indique que cela sera certainement discuté au budget 2024 et non avant. Il précise que ces projets de délibérations ont été déposés dans l'espoir que la discussion puisse avoir lieu rapidement, mais surtout pour signifier qu'ils n'étaient pas partisans de l'augmentation pour un certain type de musique seulement.

Votes

Vote pour voter ce projet de délibération lors de cette séance.

Le vote est accepté par 8 oui (2 S, 1 MCG, 2 LC, 3 PLR) contre 3 non (2 Ve, 1 UDC).

Vote d'un premier amendement du Parti libéral-radical: «Baisser la subvention à 200 000 francs.»

L'amendement est accepté par 7 oui (3 PLR, 2 LC, 2 Ve) contre 4 non (2 S, 1 UDC, 1 MCG).

Vote d'un second amendement des Vert-e-s.

Modifier le projet de délibération PRD-326 comme suit: cette subvention doit être prise «... dans le budget de fonctionnement du département de la culture et de la transition numérique».

Cet amendement est accepté par 9 oui (3 PLR, 2 LC, 1 MCG, 2 Ve, 1 UDC) contre 2 non (S).

Vote du projet de délibération PRD-326 ainsi amendé.

Ce projet de délibération est accepté par 8 oui (3 PLR, 2 LC, 2 S, 1 MCG) contre 1 non (UDC) et 2 abstentions (Ve).

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Un financement complémentaire est accordé à l'ensemble Gli Angeli Genève afin de combler son déficit structurel et d'améliorer la rémunération des musiciens pour la saison en cours.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire pour un montant de 200 000 francs pour l'ensemble Gli Angeli.

Art. 3. – Les charges prévues à l'article 2 seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement du département de la culture et de la transition numérique.

Art. 4. – Les charges prévues à l'article 2 seront imputées aux comptes budgétaires 2023.